



> Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain

ASSEMBLEE GENERALE 2011

ATELIERS D'ECHANGES du vendredi 25 mars

« Comment mettre en œuvre la politique de la ville dans le contexte actuel ?»

Ces ateliers d'échanges en petits groupes, autour de témoignages de professionnels, ont permis d'identifier collectivement les enjeux de la mise en œuvre locale des politiques publiques dans les prochaines années.

Ils portaient notamment sur l'intégration des différentes politiques publiques dans le projet de territoire et sur l'ingénierie nécessaire à leur mise en œuvre.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse des ENJEUX IDENTIFIES par chaque ATELIER pour LA MISE EN ŒUVRE de la politique de la ville dans les années à venir.

- | | |
|---|--------|
| 1- « De l'intérêt de croiser développement social et développement durable » | page 2 |
| 2- « L'importance des questions éducatives pour la politique de la ville » | page 3 |
| 3- « Les perspectives ouvertes par le travail social et le développement communautaires » | page 4 |
| 4- « La structuration de l'observation des territoires au niveau local » | page 5 |
| 5- « Le développement de l'articulation entre l'urbain et le social » | page 6 |
| 6- « La place de la question de la santé dans le projet de territoire » | page 7 |



1- « De l'intérêt de croiser développement social et développement durable »

Les enjeux identifiés par l'atelier pour la mise en œuvre des politiques publiques dans les années à venir :

Le développement durable engage à revisiter les politiques de développement territorial en prenant appui sur une philosophie et une méthode commune avec le DSU : une approche globale s'appuyant sur les ressources et les caractéristiques du territoire et reposant sur une démarche de projet participative.

Même si une prise de conscience des enjeux environnementaux est indéniable, le développement durable véhicule une image très centrée sur les questions environnementales alors qu'il s'agit de « concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social ».

D'où la nécessité de :

1- Sensibiliser les professionnels, les élus et les habitants aux enjeux du Développement Durable (notamment en mobilisant les réseaux régionaux et les centres de ressources)

Des collectivités expérimentent déjà un croisement des deux démarches que ce soit sur une appréhension globale du territoire et des dispositifs (diagnostic, évaluation, articulation des dispositifs). Certains projets sont également conçus conjointement par des professionnels du DSU et du Développement durable (ex : précarité énergétique, aménagement durable...).

Aussi, il nous paraît utile de pouvoir :

2- Capitaliser et diffuser les « bonnes pratiques » des projets qui articulent Développement Social Urbain et Développement Durable

Les acteurs du DSU ne sont pas systématiquement associés au projet de développement durable des territoires sur lesquels ils interviennent. Or, ils ont une expertise à faire valoir et sont légitimes pour s'inscrire dans une démarche de projet de développement durable.

Les participants à l'atelier ont ainsi proposé un troisième enjeu, axé sur un positionnement « stratégique » :

3- Questionner sur son territoire la prise en compte de l'exclusion et de la cohésion sociale par les missions « Développement Durable »



2- « L'importance des questions éducatives pour la politique de la ville »

Les enjeux identifiés par l'atelier pour la mise en œuvre des politiques publiques dans les années à venir :

1- Renforcer la cohésion entre politique éducative et politique de développement local

- . associer les acteurs éducatifs (parents compris) à la construction et au pilotage du projet de territoire
- . former les acteurs éducatifs au développement local

2- Développer le « pouvoir d'agir » des parents

- . donner une place aux parents dans les instances de pilotage en s'appuyant sur les relais existants (associations, centres sociaux,...)
- . mettre en place des actions de coopération qui aillent vers les parents
- . intégrer plus systématiquement la question de la parentalité dans tous les axes du projet éducatif local

3- Renforcer la place de la question éducative dans les projets pour le territoire

- . intégrer des enjeux éducatifs dans les dispositifs d'intervention sur le territoire (Rénovation urbaine, diversité,...)
- . favoriser le travail et le suivi des publics dans la durée
- . capitaliser et valoriser le travail éducatif et les « bonnes pratiques »

4- Développer l'expérimentation et la co-formation

- . faire connaître le projet « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir »
- . faire reconnaître localement l'enjeu de l'expérimentation et de la formation continue des acteurs
- . faire reconnaître ou développer les échanges, les réflexions collectives et les réseaux entre pairs

3- « Les perspectives ouvertes par le travail social et le développement communautaires »

Les enjeux identifiés par l'atelier pour la mise en œuvre des politiques publiques dans les années à venir :

Thématique : La prise en compte du collectif et des communautés comme ressources - l'empowerment, la participation et le pouvoir d'agir des habitants.

« Donner du sens, revoir les modalités de travail et décloisonner »

1- Changer de posture et de démarche : « Aller vers... mieux connaître, établir la confiance », notamment avec les habitants (citoyens, société civile)

2- Aider à la structuration de l'espace public

3- Se différencier de la consommation et de l'activisme, favoriser l'essaimage des actions citoyennes

4- Faciliter la formation et l'émancipation des acteurs des territoires

- . société civile (notamment les jeunes)
- . élus
- . professionnels

5- Réintroduire la créativité partagée, le plaisir...

La méthode des « Pignes catalanes » (construction de ces pyramides humaines) nous est conseillée !

A noter que les participants qui nous ont donné des exemples insistent sur l'approfondissement des actions internationales et de l'intercommunalité.

4- « La structuration de l'observation des territoires au niveau local »

Les enjeux identifiés par l'atelier pour la mise en œuvre des politiques publiques dans les années à venir :

D'une manière générale les participants à l'atelier ont mis en avant la nécessité pour les équipes locales de s'outiller, de se former ou de s'étoffer pour répondre à un enjeu essentiel et trop souvent négligé de la démarche de projet : l'observation, que ce soit en amont (le diagnostic) ou en continu (le suivi).

Par ailleurs, ils ont insisté sur la nécessité des méthodes de partage des outils et des résultats avec l'ensemble des partenaires et des acteurs.

1- Rendre accessible de manière uniforme les données des « services publics »

- intérêt (nécessité ?) de la construction et de la diffusion d'un cadre de référence qui puisse être utilisé sur tous les territoires, avec un corpus minimal d'indicateurs pertinents et techniquement réalisables.

2- Qualifier les équipes sur ces questions

- nécessité de qualifier à minima les professionnels sur ces questions d'observation et de diagnostic...

3- Mutualiser et organiser le partage des données et des analyses

... en ayant conscience que certains territoires n'ont pas les ressources ou sont trop petits pour mobiliser une compétence d'observation propre et auraient tout intérêt à mutualiser des moyens à une échelle plus large.

4- S'affranchir des cadres thématiques et territoriaux

- enfin, il apparaissait aux membres de l'atelier nécessaire de poser la question des périmètres d'observation pour trouver l'échelle d'observation pertinente - « prendre de la hauteur » - et s'affranchir des découpages administratifs ou statistiques pas toujours efficaces.



5- « Le développement de l'articulation entre l'urbain et le social »

Les enjeux identifiés par l'atelier pour la mise en œuvre des politiques publiques dans les années à venir :

1- Échelles de temps :

Les projets urbains et sociaux s'articulent sur des projets de territoires selon des échelles de temps différentes. On peut retenir schématiquement trois temps : 1 an, 5 ans et 15 ans.

1 à 5 ans, c'est le temps de l'immédiateté qui correspond au temps de l'habitant.

Le temps urbain s'échelonne sur 5 à 15 ans, tout comme les grandes dynamiques sociale (mixité; mobilité, changements d'image...).

Les projets urbain et social se déclinent en un projet de territoire sur l'ensemble de ces trois temps, mettant notamment à profit la zone des 5 ans comme temps de confluence.

C'est l'opportunité d'organiser la gestion de l'attente et de l'évolutivité du projet. En effet il est acquis que le projet de territoire n'est pas définitif, mais doit gérer des phases de réalisations nécessitant une gestion de l'attente (quitte à défaire ultérieurement ce que l'on aura réalisé sur du court terme). Enfin, on assume que le projet se modifie en fonction de l'avancement et du vécu du territoire, ce qui rappelle l'importance de l'observation et de l'évaluation.

Le temps est une donnée essentielle dans la gestion des projets, mais regroupe des notions très différentes et complémentaires. Le temps c'est :

- les échelles de temps
- des échéances
- des durées
- une continuité

2- Projet de territoire:

Le projet de territoire permet de décliner les projets social et urbain, de manière spécifique sur un territoire. Il exclut les seules entrées thématiques et place potentiellement l'habitant au cœur du projet.

Garant des objectifs et de la structuration du partenariat sur la durée, il doit être partagé sur son diagnostic, sa déclinaison opérationnelle et trouver un fonctionnement lui permettant une réelle adaptabilité en fonction de l'évolution du territoire.

Il doit donc reposer sur une observation partagée et une gouvernance ad hoc

L'observation permet le diagnostic partagé et l'écoute habitante, et alimente le projet de territoire.

La gouvernance ad hoc permet de structurer la gouvernance du projet avec une contribution habitante. La continuité de cette gouvernance doit trouver un cadre contractuel.

3- Des questions :

- Qui écrit le projet de territoire ?
- Qui est le chef d'orchestre de cette dynamique ?
- Quel est le rôle de l'État ?

6- « La place de la question de la santé dans le projet de territoire »

Les enjeux identifiés par l'atelier pour la mise en œuvre des politiques publiques dans les années à venir :

Contexte : la nouvelle loi « Hôpital, patient, santé et territoires » (HPST) qui encadre les agences Régionales de Santé (ARS) et les Contrats Locaux de santé (CLS)

1- Le Contrat Local de Santé est un opportunité pour franchir un saut qualitatif en matière de politique territorialisée de santé car :

- a- une approche globale et communautaire
- b- une opportunité pour inscrire les politiques publiques dans une démarche de promotion de la santé

En fait, plusieurs opportunités :

- opportunité pour les acteurs locaux (marges de manœuvre)
- opportunité pour interpeller le politique
- opportunité pour mettre les institutions / les collectivités autour de la même table

2- Les questions à porter chez vous :

1 - Quel est le portage politique des questions de santé ? / Quelles stratégies d'amélioration ?

2- Quelle articulation entre les politiques de santé / les politiques et stratégies de lutte contre les inégalités sociales de santé ?

3- Comment le coordonateur de l'Atelier Santé Ville est-il associé à la construction du Contrat Local de Santé ?

4- Comment les expériences accumulées dans le cadre de l'ASV sont-elles mises en valeur ?

5- Quelle place pour les démarches de santé communautaire ?

